



[CLIQUEZ ICI POUR DÉCOUVRIR
NOTRE RAPPORT](#)

Paris, le 8 avril 2021 - En avril 2020, plus de 220 millions d'étudiants dans le monde ont vu leur année universitaire s'interrompre. Un an plus tard, l'inquiétante souffrance étudiante, le manque réel de moyens et le sentiment de lassitude des professionnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont des signes existaient déjà avant la crise de la Covid-19, ne font que s'accroître dans notre pays. Notre système universitaire ne va pas bien et il est menacé de décrochage.

C'est pourquoi, dans le rapport *Enseignement supérieur et recherche : il est temps d'agir !*, publié aujourd'hui, l'Institut Montaigne revient sur ce sujet qu'il a abondamment traité depuis 20 ans. Il inscrit la qualité et l'attractivité de nos formations, l'employabilité de nos diplômés et l'excellence de notre recherche comme autant de priorités stratégiques afin que la France puisse tenir son rang alors que la compétition internationale entre les systèmes universitaires est de plus en plus vive.

Ce travail repose sur trois piliers :

- l'équité grâce à la réduction des inégalités entre les étudiants ainsi que le principe de solidarité, qui doivent être au cœur du dispositif avec la mise en place de prêts à remboursement contingent (PARC), un enseignement de qualité et une augmentation de l'aide sociale auprès de ceux qui en ont besoin (de 250 millions d'euros) ;
- la France doit se mettre en situation de consacrer 2 % du PIB à l'enseignement supérieur (contre 1,5 % aujourd'hui) et 3 % à la recherche (contre un peu plus de 2 % aujourd'hui) ;
- enfin, notre pays doit engager des réformes structurelles de l'enseignement supérieur et de la recherche autour d'une ligne stratégique claire et d'une gouvernance solide.

Des propositions pragmatiques et réalistes, connectées aux réalités du terrain

- une vingtaine d'experts de l'ESR qui ont piloté les réflexions, sous la présidence de Ross McInnes, président du conseil d'administration de Safran ;
- 65 auditions auprès d'acteurs clés, issus des secteurs public comme privé (notamment le témoignage d'une trentaine de présidents et de vice-présidents d'universités de toutes tailles, en France et à l'international) ;
- plusieurs ateliers conduits au sein d'universités françaises et étrangères.

Un engagement en trois actes pour renforcer l'équité et réduire les inégalités entre les étudiants

1. Garantir à la fois l'équité du dispositif et l'absence d'obstacle financier dans l'accès à l'enseignement

La crise sanitaire et économique a révélé les difficultés d'étudiants qui aujourd'hui n'entrent pas dans les critères sociaux du CROUS et qui ne sont donc pas pris en charge. Pour lutter contre ces difficultés financières, l'Institut Montaigne propose la mise en place d'un système de prêts à remboursement contingent à taux zéro universellement accessible permettant de prendre en charge leurs droits de scolarité mais également des frais de vie.

Ce dispositif de prêts à remboursement contingent porté par la Caisse des Dépôts et Consignations ou par une structure publique *ad hoc*, permettrait l'introduction en France d'un dispositif puissant de soutien aux études supérieures et aux dépenses de vie des étudiants, tout en différant le moment du remboursement à celui de l'accès au marché du travail (rappelons que l'espérance de revenus futurs des diplômés de niveaux bac+3 et +5 est sans comparaison avec celle de ceux qui n'ont pas accès à ce niveau d'études). À la différence d'un prêt classique, ou même d'un prêt étudiant, le remboursement, qui ne commence qu'une fois les études terminées, est conditionné à l'atteinte d'un certain seuil de revenus, par exemple 1500 € nets mensuels (sachant que selon l'Observatoire des inégalités, 70 % des salariés gagnent davantage). Concrètement, les étudiants ne paieraient pas de droits en entrant à l'université ou pendant leur temps d'étude, mais ils rembourseront des droits si - et seulement si - ils sont entrés avec succès dans la vie professionnelle.

2. Augmenter fortement l'aide sociale

L'Institut Montaigne propose également une augmentation de l'aide sociale de 250 millions d'euros (les bourses sur critères sociaux représentant quelques 2 Mds € en 2018, cela représenterait une augmentation de 12,5 %). Cette augmentation sera permise par la hausse des ressources pour les universités liée à la mise en place du PARC universel.

Considérant que les bourses sont généralement trop modestes au regard des coûts de la vie étudiante, il convient de concentrer l'effort sur ceux qui en ont le plus besoin ce qui permettrait par exemple de leur attribuer 2 mois supplémentaires de bourse - actuellement, les boursiers des échelons 5 à 7 touchent sur 10 mois entre 455 et 561 € par mois - .

3. Prévoir une Loi de Programmation pluriannuelle de l'Enseignement Supérieur

Aujourd'hui un étudiant français sur cinq quitte l'enseignement supérieur sans en être diplômé, soit 75 000 jeunes par an. Par ailleurs, seulement 30 % d'entre eux obtiennent leur licence en 3 ans et 40 % en 4 ans. Condition de vie étudiante et accompagnement doivent être au cœur de nos préoccupations. Pour un enseignement de meilleure qualité, l'Institut Montaigne appelle l'État à un engagement sans faille et dans la durée, pour l'enseignement supérieur comme pour la recherche dans le cadre d'une loi de programmation.

Pour des moyens à la hauteur de nos ambitions : 5 % du PIB par an pour l'ESR

Nous fixons un objectif clair : consacrer 5 % du PIB français à l'ESR, 2 % pour l'enseignement supérieur (contre 1,5 % aujourd'hui), et 3 % pour la recherche (contre un peu plus de 2 % aujourd'hui), soit une hausse d'environ 1,5 % du PIB, et un effort supplémentaire de 35 Mds €.

Cet effort devant concerner toute la société, les droits de scolarité à l'université seraient ainsi portés à environ 1 000 € par an. Leur financement serait couvert par PARC universel. Cette nouvelle forme de solidarité générationnelle permettra une augmentation moyenne de 10 % des budgets de fonctionnement des universités, à leur disposition immédiatement pour deux priorités : une aide sociale renforcée pour les étudiants qui en ont besoin et un investissement dans la qualité de l'enseignement mis en œuvre pour les étudiants.

Une ligne stratégique claire et une gouvernance solide pour l'ESR

Mieux financées, les universités doivent pouvoir trouver de nouveaux leviers d'autonomie, tout en s'appuyant sur une évaluation plus systématique et rigoureuse qui permette de valoriser la performance et de mieux prendre en compte les spécificités propres à chaque structure.

L'Institut Montaigne recommande de donner aux universités l'ensemble des leviers pour assurer la réussite de leurs étudiants et le développement de leurs activités de recherche, à la fois sur la politique immobilière, d'accompagnement social, le recrutement des personnels. Le rôle du ministère serait ainsi réajusté pour lui permettre de renforcer son rôle d'orientation, de définition de la stratégie pluriannuelle et de gestion interministérielle.

L'Institut propose la création d'une agence de moyens, qui s'appuierait sur une capacité d'évaluation renforcée de l'HCERES pour assurer une véritable analyse de la performance des établissements et pour une allocation des ressources plus juste et efficace. Les moyens étant affectés sur la base d'un projet stratégique propre et sur sa réalisation, cela permettrait de reconnaître des développements différenciés des universités.

Enfin, une plus grande autonomie ne peut avoir lieu sans évolution substantielle de la gouvernance, afin de permettre l'émergence de réelles stratégies managériales dans la direction des établissements et une prise de responsabilité, notamment au regard du contrôle de gestion et de la comptabilité.

Vers une recherche française mieux financée et mieux pilotée

L'Institut Montaigne propose de renforcer l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour en faire une véritable agence de moyens, avec un budget sensiblement accru, permettant le développement important de projets. Il recommande également de soutenir le développement du Conseil Européen de la Recherche (CER) pour en faire un pendant européen à la National Science Foundation (NSF) américaine.

Par ailleurs, une meilleure intégration entre enseignement supérieur et recherche est indispensable, afin de renforcer l'attractivité du secteur en France. La complexité, spécifique à la France, d'un paysage fragmenté entre différentes administrations, entre universités, établissements indépendants (CNRS, CEA) et unités mixtes pose des problèmes de lisibilité et de gestion des carrières qui nuisent à une vraie intégration entre recherche et enseignement supérieur. Le vivier des doctorants qui s'amenuise est un marqueur du manque de continuum enseignement-recherche pour capter des talents. Les carrières de l'enseignement et de la recherche n'attirent plus suffisamment, et tendent à cloisonner les chercheurs soit côté enseignement, soit côté recherche. La nécessaire revalorisation des contrats doctoraux et des carrières scientifiques doit s'accompagner d'une incitation forte à l'investissement dans l'enseignement pour les chercheurs. L'Institut Montaigne propose donc de faire converger localement universités et organismes, notamment sur les labels IDEX et I-SITE, avec la création d'un statut de « professeur attaché » pour les chercheurs et le rattachement des délégations régionales des organismes en totalité, ou en partie, aux universités expérimentatrices.

L'ESR, un engagement prioritaire et de long-terme pour l'Institut Montaigne

Pour l'Institut Montaigne, l'ESR constitue un engagement prioritaire et de long terme. Notre think tank a publié plusieurs fois sur ce thème, avec deux rapports particulièrement structurants : dès sa création en 2001, le rapport [Enseignement supérieur : aborder la compétition mondiale à armes égales ?](#) ; puis en 2006, [Avoir des leaders dans la compétition universitaire mondiale](#) ; en 2015 : [Université : pour une nouvelle ambition](#) et en 2017 : [Enseignement supérieur et numérique : connectez-vous !](#).

CLIQUEZ ICI POUR DÉCOUVRIR LE DÉTAIL DE NOS PROPOSITIONS

**Nous vous attendons sur [Twitter](#), [Facebook](#) et sur [Instagram](#).
Inscrivez-vous à notre [Newsletter](#).**

Lara Oliveau, responsable de la communication et des relations presse
06 99 79 43 62 ; loliveau@institutmontaigne.org

À propos de l'Institut Montaigne : *think tank indépendant créé en 2000, l'Institut Montaigne est une plateforme de réflexion, de propositions et d'expérimentations consacrée aux politiques publiques en France et en Europe. Ses travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse et de recherche rigoureuse et critique, ouverte sur les comparaisons internationales. L'Institut Montaigne, association à but non lucratif pionnière en France, réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 1,5 % d'un budget annuel de 6,5 millions d'euros. À travers ses publications et les événements qu'il organise, l'Institut Montaigne souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique.*